

La prime syndicale pour les employés d'UMICORE, AURUBIS et NYRSTAR CP 224 - sera payée à partir du 24 avril 2020!

CP 224 : Umicore, Aurubis, Nyrstar

Conditions:

- Être affilié à la CGSLB au plus tard le 31/03/2020 et être en règle de cotisation au moment du paiement de la prime;
- En 2019, avoir travaillé au moins 1 mois pour Aurubis, Umicore ou Nyrstar (Également applicable aux pensionnés, prépensionnés, chômeurs, malades de longue durée et crédit-temps temps plein)

Montant :

Le montant de la prime syndicale est :

	Nyrstar / Aurubis	Umicore
Cotisation temps plein	115 €	120 €
Cotisation temps partiel	60 €	65 €

Attestations: Votre employeur vous fait parvenir une attestation, veuillez la renvoyer à votre secrétariat CGSLB. Le paiement peut uniquement être effectué sur base d'une attestation originale.

A mentionner sur les attestations: numéro d'affiliation & n° de compte.

Paiement: La prime syndicale sera payée du 24 avril 2020 au 31 juillet 2020.

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient.

Rendez-vous sur : <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb>

S'affilier ? <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb/registrer>

Votre Liberté Votre Voix

